

**Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 4<sup>e</sup> jour de mai 2015, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond**

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Est absent : Monsieur François Bujold, conseiller, ayant justifié son absence.

Assistent également à la réunion Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et Madame Céline LeBlanc, greffière.

**Vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

**ADMINISTRATION**

**110-05-15 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté par les conseillers, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier.

**2. Adoption des procès-verbaux**

**111-05-15 2.1 Séance ordinaire du 13 avril 2015**

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015 soit accepté, tel que présenté.

**3. Suivi de la période de questions (affaires du public) de la séance du 13 avril 2015**

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 13 avril 2015.

**4. Correspondance**

- De la Commission de protection du territoire agricole :
  - . la décision dans le dossier des Entreprises G. Couture inc. par laquelle la Commission autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'une gravière-sablière, d'un emplacement d'une superficie approximative de 2,03 hectares faisant partie du lot 2-3, et ce, avec des conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'autorisation;
  - . une copie de correspondance adressée à Me William Dion-Bernard, notaire, concernant le dossier de Paul William Lynd (lots 16 et 17) indiquant que, suite à l'étude préliminaire de leur demande d'autorisation, la Loi limite à 1 000 hectares par année les superficies propices à la culture du sol ou à l'élevage des animaux et visant des terres lorsque le demandeur n'a pas l'intention de s'établir au Québec. De ce fait, étant donné que les demandes déposées à ce jour totalisent plus de 1 000 hectares, et à moins que démonstration soit faite que la terre faisant l'objet de la demande n'est pas propice à la culture ou à l'élevage, la demande sera suspendue dans l'attente d'une décision dans les demandes produites avant celle-ci.
- De Mme Catherine Bujold, conseillère en relations avec le milieu d'Hydro-Québec, une correspondance ainsi que des informations concernant le déploiement des compteurs de nouvelle génération à New Richmond.
- Du Club nautique de New Richmond, une correspondance concernant le démantèlement de la ligne électrique sur le terrain de l'ancienne usine et sollicitant la Ville à l'effet d'entrer en possession des poteaux de cette ligne qui formeront la structure du brise-lame nécessaire à la sécurité des membres du Club nautique de même que celle des touristes durant la saison de navigation.

- De M. Louis Bélanger, ing., chef des Centres de services du ministère des Transports, copie d'une correspondance adressée à Gestion P. Labrie inc., concernant le stationnement aménagé sur la route 132, indiquant que des véhicules qui utilisent ledit stationnement déposent des résidus de terre sur la route ce qui résulte un risque élevé pour la sécurité des usagers de la route. Le Ministère demande à l'entreprise d'apporter les correctifs nécessaires. À défaut de se conformer, le Ministère procédera aux correctifs et les frais encourus leur seront facturés.
- De Mme Anne-Marie Flowers, directrice générale à la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 49 013 \$, représentant le deuxième versement pour le régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour 2014.
- Du Conseil des arts et des lettres du Québec, un chèque au montant de 21 750 \$, représentant une aide financière pour le soutien au fonctionnement de la Salle de spectacles.
- De M. Karim Senhaji, ing., du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une correspondance informant la Ville que, suite à la réception de la demande d'aide financière concernant le projet de mise à niveau des postes de pompage SP-7 et SP-9, ladite demande n'a pas été retenue dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU). La problématique de réduction des débordements invoquée est considérée actuellement moins prioritaire et les projets de développement futur ne sont pas admissibles selon les critères de ce programme.
- D'un propriétaire de terre à bois, une correspondance concernant un litige avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, au sujet des délimitations de ladite terre.
- De M. Marc-A. Hudon, coordonnateur régional de la Société nationale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, une correspondance informant la Ville qu'il a recommandé au Mouvement national des Québécoise et Québécois de verser, dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales, une aide de 1 200 \$.

**112-05-15**

**5. Comptes à payer**

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le directeur général soit autorisé à émettre les chèques pertinents au paiement des factures du mois d'avril 2015, et ce, au montant de deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent vingt-trois dollars et quatre-vingt-onze cents (284 823,91 \$).

**113-05-15**

**6. Adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014**

M. Daniel Berthelot, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés de la Ville de New Richmond au 31 décembre 2014.

Des questions sont posées par les personnes présentes :

En ce qui a trait aux différentes entités de la Ville on désire des précisions concernant les résultats de chacune, revenus versus dépenses;

Quel est le montant que la Ville doit verser dans le dossier de Pin Rouge annuellement concernant le déficit?

Est-ce que la Ville a un plan pour financer le déficit des entités?

Dans les états financiers de la Ville est-ce que les amortissements des bâtiments de la Salle de spectacles, de l'aréna et de la piscine sont inclus?

Si Pin Rouge vient à fermer, qu'en sera-t-il du camping?

L'opinion des comptables est demandée suite au reportage paru à l'effet que New Richmond est la ville la plus endettée du Québec.

Comment peut-on rentabiliser Pin Rouge?

Il faudrait obliger le ministère à respecter ses engagements vis-à-vis le financement de Pin Rouge. Il y aurait peut-être lieu de vendre les chalets. Un contribuable demande également combien vaut le Centre aujourd'hui?

Quel est le futur anticipé de la Station touristique Pin Rouge?

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés de la Ville de New Richmond au 31 décembre 2014 soient acceptés tels que déposés.

## **SERVICE DES LOISIRS**

### **7. Règlement 977-15 autorisant des travaux de mise aux normes de la piscine Bruce-Ritchie et décrétant un emprunt afin de défrayer des honoraires professionnels – Avis de motion**

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 977-15 autorisant des travaux de mise aux normes de la piscine Bruce-Ritchie et décrétant un emprunt afin de défrayer des honoraires professionnels sera adopté à une séance ultérieure.

### **114-05-15 8. Club de patinage artistique Illusion de New Richmond – Demande d'appui – Finale Donald Chiasson 2016**

**Considérant** la volonté du Conseil de promouvoir l'activité physique et les saines habitudes de vie auprès de la jeunesse;

**Considérant** les retombées économiques importantes engendrées par la tenue d'un événement aussi important;

**À ces causes**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'appuyer la candidature du Club de patinage artistique Illusion de New Richmond, et ce, pour l'obtention de la Finale Donald Chiasson qui aura lieu les 19, 20 et 21 février 2016.

### **115-05-15 9. Demande d'adhésion – Tourisme Baie-des-Chaleurs**

**Considérant** l'offre déposée par Tourisme Baie-des-Chaleurs à l'effet d'adhérer à leur organisme pour l'année 2015;

**Considérant que** cet organisme travaille au développement touristique régional, à la concertation entre organismes de produits et de services touristiques et met de l'avant l'image de marque de la Baie-des-Chaleurs;

**Considérant qu'en** adhérant à cet organisme, le Ville profitera d'une notoriété régionale;

**À ces causes**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que la Ville adhère à Tourisme Baie-des-Chaleurs, pour l'année 2015-2016, à compter du 15 mai 2015, et ce, au coût de mille dollars (1 000 \$), taxes en sus.

### **116-05-15 10. Rallye Baie-des-Chaleurs 2015 – Demande de partenariat**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec l'organisation du Club Rallye Auto de la Baie-des-Chaleurs 2015, qui viendra préciser les modalités de partenariat avec l'organisme.

## TRAVAUX PUBLICS

117-05-15

### 11. Appel d'offres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectuée auprès de deux (2) entreprises et se terminant le 1<sup>er</sup> mai 2015 pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage;

Considérant la réception de deux (2) soumissions :

Soumissionnaire	Montant taxes incl.
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	49 871,56 \$
Sel Warwick inc. (non conforme)	63 926,10 \$

À ces causes, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'offre déposée par Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée au montant de quarante-neuf mille huit cent soixante-et-onze dollars et cinquante-six cents (49 871,56 \$), taxes incluses pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet.

### 12. Règlement 978-15 décrétant l'exécution de travaux de branchement du service d'aqueduc et d'égout dans le secteur du parc industriel – Avis de motion

M. René Leblanc déclare qu'il a un conflit d'intérêts concernant ce point. Il se retire donc des discussions et s'abstiendra de voter.

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 978-15 décrétant l'exécution de travaux de branchement du service d'aqueduc et d'égout dans le secteur du parc industriel sera adopté à une séance ultérieure.

## SALLE DE SPECTACLES

118-05-15

### 13. Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond – Demande de subvention - Gouvernement du Québec (M-30)

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret d'exclusion (M-30), afin de permettre à la Ville de recevoir une subvention de Patrimoine Canada pour la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond, pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017, et d'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis à cet effet.

## SERVICE INCENDIE

119-05-15

### 14. Camion-citerne

#### 14.1 Appel d'offres

Considérant l'appel d'offres publié sur le SEAO (Service électronique d'appel d'offres) et se terminant le 23 avril 2015 pour la fourniture et la livraison d'un camion-citerne pour le Service incendie;

Considérant la réception d'une (1) soumission :

Soumissionnaire	Montant taxes incl.
Maxi Métal inc. (Option camion neuf)	344 804,28 \$

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de ne pas accepter l'offre déposée par Maxi Métal inc., et ce, compte tenu que cette offre est plus élevée que l'estimation prévue.

**120-05-15 14.2 Autorisation de signature – Demande d’aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire**

**Considérant que** le camion-citerne de la Ville a été mis au rancart en mai 2010 suite à un bris majeur irréparable;

**Considérant que** la Ville souhaite se doter d’équipement adéquat afin d’offrir les services appropriés à la population lors d’incendie;

**Considérant que** les coûts pour l’acquisition d’un tel équipement sont très élevés;

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d’autoriser le directeur général à signer et déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d’aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, et ce, par le « Programme de fonds conjoncturel de développement », afin de financer une partie de l’achat dudit camion-citerne.

**Période de questions (Affaires du public)**

Un contribuable fait mention que les nouvelles régionales qui sont diffusées ne parlent pas souvent de la Ville de New Richmond et se demande si on peut faire quelque chose à ce sujet.

Un citoyen demande s’il y a du développement dans le dossier du pont du Rang 4.

Un contribuable souligne qu’il ne faut pas oublier dans le plan stratégique le Centre communautaire. Il faudrait songer à chaque année à faire enlever la neige accumulée du toit ce qui aiderait à son entretien.

**121-05-15 Levée de la séance**

À 21 h 41, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean Cormier, la séance est levée.

Céline LeBlanc  
Greffière

Éric Dubé  
Maire